

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.142 Vœu relatif au maintien d'une flotte de vélib' mécaniques

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib pour les 15 prochaines années au consortium Smovengo ;

Considérant que ce nouveau contrat Vélib prévoit le déploiement d'environ 25 000 Vélibs dans la Métropole dont 30 % seront équipés d'une assistance électrique ;

Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib a été votée par le Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole le 9 novembre ;

Considérant que les tarifs sont plus élevés pour l'utilisation de Vélibs électriques, ainsi, l'abonnement annuel V-Max revient à 99,60 € alors que l'utilisation ponctuelle d'un Vélib électrique dans le cadre d'un autre abonnement ou d'un Pass revient à 1 € supplémentaire par utilisation (puis 2 € par demi-heure au-delà de 30 minutes d'utilisation) ;

Considérant qu'il existe des abonnements à tarif réduit pour les jeunes (- de 27 ans) ainsi que pour les boursiers, les jeunes en insertion et les bénéficiaires de la gratuité transport Ile-de-France Mobilité (tarif solidaire) ;

Considérant que même en tarif réduit, l'abonnement V-Max (pour l'utilisation de Vélibs électriques) revient à 85,20 € pour le tarif Jeunes et à 49,80 € pour le tarif Solidaire (soit 50 % de réduction) ;

Considérant qu'à terme, si 100 % du parc de Vélibs est électrique, seuls les abonnements électriques, et plus onéreux, seront maintenus, restreignant ainsi l'accès à Vélib d'une part significative de la population parisienne, même parmi ceux bénéficiant du tarif Jeunes ou Solidaire ;

Considérant que l'offre de vélos en libre-service sans station a fortement diminué dans Paris depuis le début de l'année, du fait du vandalisme ou de tout autre problème d'exploitation ;

Considérant que l'entreprise Gobe-bike, pourtant précurseur dans le domaine du vélo en libre-service sans station à Paris, a choisi de se retirer du marché français, à peine 5 mois après son arrivée ;

Considérant ainsi que le maintien d'une offre de vélos en libre-service sans station à long terme à Paris n'est pour le moment absolument pas garantie, alors même que le législateur s'apprête à encadrer cette offre dans le cadre de la future Loi Mobilités ;

Considérant par conséquent que Vélib pourrait, comme par le passé, être prochainement le seul opérateur de vélo en libre-service dans Paris ;

Considérant que le passage à un réseau Vélib 100 % électrique ne permettrait ainsi plus de disposer d'une offre de vélos en libre-service abordable pour le plus grand nombre à Paris ;

Considérant que le fait d'exclure sur des critères économiques une part importante de la population parisienne du service Vélib serait fortement dommageable au développement du vélo à Paris, pourtant indispensable à la diminution de la pollution ;

Considérant que la pratique du vélo mécanique a des vertus non négligeables en termes de santé publique ;

Eric AZIERE, Maud GATEL, Eric HELARD, François HAAB et les élus du groupe UDI-MoDem

émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole, s'engage à ce que soit maintenue une part minimale de 50 % de Vélib's mécaniques dans le cadre du nouveau contrat Vélib, au moins tant que la part des abonnés Vélib' mécaniques sera majoritaire.